



Union des Maisons
de Champagne

L'éditorial

La saison est aux vœux et c'est avec plaisir que je me livre à cet exercice en vous souhaitant, ainsi qu'à vos familles, une belle et heureuse année 2012. Que celle-ci vous réserve l'essentiel ! Mes vœux vont également à nos Maisons, à nos Partenaires du Vignoble et à notre Interprofession. Notre modèle de co-gestion de l'appellation champagne est souvent cité en exemple. Cela étant, je n'aime pas beaucoup l'autosatisfaction qui éblouit et même aveugle. C'est la raison pour laquelle, nous vous proposons, dans ce numéro de 1882, d'élargir notre horizon en déplaçant la réflexion à deux niveaux : au niveau national puisque mes fonctions de Président de l'AGEV (la fédération des syndicats régionaux de négociants) me donnent l'occasion de vous rendre compte de notre ambition pour la filière et au niveau d'autres appellations, Cognac et Bordeaux, dont les expériences peuvent alimenter notre réflexion. Bref ! Nous vous invitons à « sortir un peu la tête du guidon » et à jeter un œil au-delà des frontières de la République champenoise, afin de mieux appréhender notre avenir.



Ghislain de Montgolfier

1882

La lettre des Maisons

Numéro 2 – Janvier 2012

L'interview du Président de l'AGEV

Ghislain de Montgolfier, président de l'AGEV (Association Générale des Entreprises Viticoles) a rencontré le 2 décembre 2011, Bruno Le Maire, Ministre de l'Agriculture, pour lui proposer un contrat de gouvernance redistribuant les cartes au sein des instances de décision de la filière viticole.

Alors que les exportations de vin français renouent avec la croissance, pourquoi le négoce français monte-t-il aujourd'hui au créneau pour réclamer plus de poids au sein de la gouvernance de la filière ?

La filière viti-vinicole française a d'énormes atouts que nous sommes en train de gâcher. La France est la référence mondiale en termes de vin et pourtant, au cours des 20 dernières années, nos exportations sont passées de 30 à 15% des exportations mondiales de vin. Ce recul a profité pour l'essentiel aux pays du Nouveau-Monde comme l'Australie, le Chili, l'Argentine, l'Afrique du Sud, la Nouvelle Zélande. Tous ces nouveaux-venus ont avancé car ils ont abordé le marché à partir de l'aval, c'est-à-dire à partir de la demande du consommateur. Une partie de l'échec de notre filière est liée à sa gouvernance. Beaucoup de décisions sont prises à l'envers : c'est l'amont de la filière qui est décisionnaire alors que l'aval, qui pourtant connaît parfaitement le marché, ses tendances et qui réalise 90% des exportations de vins français, n'a pas son mot à dire sur des questions-clés de gestion et de régulation du marché. Si nous voulons gagner en compétitivité, il faut un pilotage de la filière à partir de la demande. C'est ce que nous avons demandé au Ministre qui, semble-t-il, s'est montré réceptif à notre demande.

Comment souhaitez-vous redistribuer les cartes au sein de la filière ?

Il faut redéfinir les rôles entre les ODG qui doivent se recentrer sur leurs missions de gestion qualitative du vignoble et les interprofessions, qui doivent être confortées dans leur rôle d'outil de connaissance des marchés et de régulation économique. La réforme de l'OCM, entrée en application en 2008, nous offre la possibilité de renforcer nos interprofessions régionales, avec des outils de régulation cogérés et pilotés en codécision par la viticulture et le négoce. Mais la France n'a pas saisi cette opportunité. Nous attendons du Ministre qu'il donne cette dimension aux interprofessions dans le cadre réglementaire prévu par Bruxelles.

Très concrètement, quelles sont les questions que vous voulez voir traitées au sein de l'interprofession ?

Toutes les décisions qui ont un caractère économique doivent être du ressort de l'interprofession. Le rendement par exemple, ne soyons pas naïfs, est un outil de régulation du marché. Or cette décision, cruciale pour les marchés puisqu'elle détermine les volumes à commercialiser, échappe totalement aux metteurs en marché qui sont pourtant les premiers concernés. Il en est de même pour l'attribution des droits de plantation et même du choix des cépages qui, au final, déterminent le profil produit. Comment ne pas associer les metteurs en marché aux décisions d'encépagement d'une appellation alors qu'ils sont en première ligne pour connaître les profils produits réclamés par le marché. Ça tombe sous le sens ! Et le producteur a tout intérêt à planter les cépages

qui sont dans la tendance du marché plutôt que de s'embarquer pour 30 ans avec des variétés qu'il aura du mal à valoriser. Enfin, toutes les décisions concernant la gestion des stocks en vue d'une régulation du marché doivent également être débattues au sein de l'interprofession. Nous souhaitons qu'une régulation économique portant sur toutes les variables quantitatives soit confiée exclusivement à une interprofession unique par bassin, gérant tous les produits sur ce périmètre territorial.

Quelle est la position du négoce sur un sujet brûlant d'actualité : la libéralisation des droits de plantation ?

La libéralisation des droits de plantation a été adoptée en décembre 2008, dans le cadre de la réforme de l'OCM, qui englobait un grand nombre d'autres mesures. Le texte a été voté par les Etats membres y compris la France. Nous ne voyons pas comment il serait possible de revenir sur cette décision actée par les 27 pays membres. En revanche, si, comme nous le réclamons, le pouvoir des interprofessions est renforcé, la gestion de ses droits pourrait être un outil supplémentaire de régulation du marché, administré paritairement au sein des interprofessions. Le sujet a d'ailleurs été abordé lors du dernier Conseil de direction de FranceAgriMer et certaines interprofessions semblent abonder dans ce sens.

Extrait des propos recueillis par Vitisphère – Déc. 2011

L'interview de Catherine Le Page, Directeur du BNIC

Parcours

Catherine Le Page a pris ses fonctions au Bureau National Interprofessionnel du Cognac - BNIC - en mars 2010. Auparavant, en poste au Conseil général du Var, elle y a notamment défendu le dossier « Couper n'est pas rosé ».

Vous êtes arrivée dans la région délimitée en mars 2010.

Quels dossiers avez-vous trouvés sur votre bureau ?

Sur le sommet de la pile, j'ai trouvé celui de la réserve de gestion (...) et, tout de suite après, celui de l'ODG. Le message transmis par le Président, Bernard Guionnet, était limpide. Il existait une volonté forte des professionnels d'intégrer l'ODG Cognac au BNIC.

Pourquoi ?

Parce qu'à Cognac la protection, la défense de l'AOC font partie intrinsèque des missions de l'interprofession, une mission qui se retrouve également au cœur de l'ODG. Dans ces conditions, comment envisager que deux structures, côte à côte, s'occupent des mêmes dossiers. Le mécanisme inventé par les professionnels charentais paraissait beaucoup plus astucieux. Il s'agit d'intégrer l'ODG au BNIC. Dit autrement, le BNIC devient ODG, tout en bénéficiant d'une section autonome.

Le mécanisme n'allait pas de soi ?

Je pense que vu du ministère de l'Agriculture ou de l'INAO, il a suscité quelques interrogations (...). Pourtant, que toutes les forces vives d'une région puissent travailler à un objectif commun représente une belle opportunité. C'était possible à Cognac où l'interprofession, historiquement, a la chance d'avoir une complétude de compétences (...). La plupart des autres interprofessions ont des missions beaucoup plus parcellaires, liées au suivi économique et à la promotion.

Concrètement, de quoi s'occupe l'ODG et comment s'articulent les fonctions de l'ODG et du BNIC ?

L'ODG a la haute main sur les deux piliers de l'appellation que sont le Cahier des charges et le Plan de contrôle. Pour bien comprendre

l'articulation entre BNIC et ODG, il n'y a pas meilleur exemple que celui du rendement annuel, élément clé des conditions de production. La proposition technique émane de l'interprofession, à proprement parler du comité permanent. Elle est transmise à l'ODG et soumise au comité régional de l'INAO. En sachant que le président de l'ODG est obligatoirement un viticulteur et membre de droit du comité permanent du BNIC (...). Il s'agit vraiment de fonctionner en commun pour donner plus de cohérence à l'ensemble. L'intégration de la section ODG au BNIC nous a offert l'opportunité de rationaliser un certain nombre de tâches.

Sans oublier le dossier de la libéralisation des droits de plantation.

Cognac a adopté une position un peu atypique sur le sujet.

Au mois de janvier 2011, les deux familles de la viticulture et du négoce ont très clairement affirmé leur opposition à la libéralisation totale des droits de plantation et leur soutien à un système de régulation confié aux interprofessions. A partir de cette « feuille de route », il nous faut continuer à travailler, tout en étant suffisamment ouvert, pour faire partager notre vision à d'autres régions, au plan national et européen. Nous devons vraiment continuer à réfléchir, sans se mettre trop de freins. Il nous faut aller au bout de notre réflexion.

*Propos recueillis
par Catherine Mousnier
pour Le Paysan VIGNERON N°1124*



Catherine Le Page

L'interview de Georges Haushalter, Président du CIVB

Parcours

Georges Haushalter a été élu à la présidence du Comité Interprofessionnel des Vins de Bordeaux - CIVB - en juillet 2010. Il est par ailleurs directeur général de la Compagnie médocaine des grands crus, une maison de négoce, filiale d'AXA.

Les professionnels bordelais se sont récemment dotés d'outils de régulation. Le pilotage économique de la filière est-il une priorité du CIVB ?

Le contexte est différent de celui de la Champagne ou de Cognac car il existe à Bordeaux des dizaines d'appellation et vingt-cinq ODG. Historiquement, le CIVB s'était relativement peu impliqué dans la fixation des rendements parce que ceux-ci n'étaient « réfléchis » que sur des bases qualitatives (filière INAO) et non économiques (filière interprofessionnelle). Avec les difficultés de marchés rencontrées depuis dix ou quinze ans, le CIVB a d'abord apporté son expertise économique en proposant des analyses sur l'état du marché (niveaux de stock à la propriété, au négoce, prix constatés, etc.), afin que la dimension économique soit prise en compte dans les décisions de rendement. Lorsque je suis arrivé, j'ai souhaité qu'on aille plus loin et que le CIVB puisse jouer pleinement son rôle sur le plan de la régulation économique ; désormais, l'interprofession formule des avis économiques dont il est tenu compte dans la fixation des rendements au point que l'INAO ne prendrait pas de décisions contraires à nos avis. Il y a une recherche de consensus qui est rentrée dans les mœurs. C'est l'intérêt de tous les professionnels bordelais de piloter l'économie de la filière pour rapprocher l'offre et la demande en tenant compte de la situation des marchés « aval ».

En 2011, une nouvelle étape a, semble-t-il, été franchie ?

Effectivement, nous avons passé la vitesse supérieure avec notre nouvel accord interprofessionnel sur la mise en réserve de volumes qui est inspiré du dispositif champenois. Le bureau du CIVB peut décider de mettre en réserve une partie de la récolte pour



Georges Haushalter

des raisons purement économiques ; nous avons même introduit un paramètre qui n'existait pas à Bordeaux : le suivi individuel et le plafonnement de ces volumes comme vous le faites en Champagne depuis longtemps. Cet accord étudié avec la Fédération des grands vins de Bordeaux, voté à l'unanimité et approuvé par le ministère confère pleinement au CIVB son rôle de régulateur économique : parallèlement à la fixation des rendements agronomiques par l'INAO, le CIVB peut décider de mettre des vins en réserve.

Le CIVB s'inscrit-il également dans cette logique concernant les droits de plantation ?

Le CIVB a pris une résolution en faveur du rétablissement des droits de plantation comme outil de régulation économique à la disposition des interprofessions. Ce qui vaut pour la fixation des rendements, vaut également pour la détermination des surfaces de production car la gestion des volumes (c'est-à-dire la régulation du marché), passe nécessairement par ces deux vecteurs : les volumes disponibles, ce sont des rendements que multiplient des surfaces. On n'en est pas encore au stade de la mécanique mais on peut imaginer un système dans lequel l'interprofession fixerait le volume de droits de plantations envisageables et les ODG les conditions de mise en œuvre des autorisations de plantations. C'est comme ça que je l'imagine mais cela n'a pas encore été débattu au sein de nos instances. Quoi qu'il en soit, il faut aller au bout de nos réflexions pour intégrer le facteur économique dans la gestion de nos appellations. Il en va de la pérennité de nos régions viticoles.

*Propos recueillis
par David Chatillon*

Union des Maisons de Champagne

1 rue Marie Stuart - 51100 REIMS

Tél. : 03.26.47.26.89 – Fax : 03.26.47.48.44 - umc@umc.fr

<http://www.maisons-champagne.com>